

DOSSIER DE PRESSE

Conférence du 23 juin 2025

La Fédération de l'Industrie du Béton (FIB), qui représente les entreprises françaises de la préfabrication béton, a organisé une conférence de presse à la suite de son Assemblée Générale 2025 du 20 juin à Strasbourg, qui a élu à sa présidence Jacques Plattard et à sa vice-présidence Benoît Hennaut pour une mandature de trois ans.

Intervenants



Intervention de Jacques Plattard, président de la FIB : feuille de route de la mandature 2025-2028 en binôme avec Benoît Hennaut, pour ancrer un nouveau positionnement de la Fédération et répondre aux enjeux pour accélérer l'usage du mode constructif hors site et des solutions préfabriquées en béton.



Intervention de Benoît Hennaut, vice-président de la FIB et président de la Commission Économie de la FIB : conjoncture, chiffres clés et perspectives du marché de la préfabrication béton en 2025, positionnement dans le secteur de la préfabrication béton en Europe et dans secteur global de la construction.



Intervention d'Alberto Arena, président de la Commission Technique de la FIB : décarbonation des chantiers de construction avec les solutions préfabriquées en béton, évolution de la norme NF EN 206/CN 2025 pour réduire l'empreinte environnementale des ouvrages de BTP et illustrer la mobilisation de la profession au regard du programme des études et recherches du CERIB sur ce thème.



Intervention de Marie Dedieu, présidente de la Commission RSE de la FIB : mobilisation de la Fédération au travers du Manifeste de la préfabrication béton pour engager tous ses adhérents dans la transition écologique, sociale et sociétale, présentation de démarches RSE exemplaires initiées par des petites et moyennes entreprises.

La Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) concourt en France à la promotion des intérêts des industriels fabricants de produits et systèmes préfabriqués en béton et assure la représentation de ce secteur industriel auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et de l'environnement professionnel. Elle représente 100 % d'entreprises françaises TPE, PME et PMI, un maillage territorial d'industriels très dense, des entreprises locales créatrices de richesse et d'emplois locaux directs non délocalisables. www.fib.org

Service de presse : CAMPAGNE : Patricia Desmerger
06 07 47 34 77 - patricia.desmerger@orange.fr

SOMMAIRE

Feuille de route 2025-2028 de la FIB	Page 4
Chiffres clés de l'Industrie de la préfabrication béton	Page 6
Conjoncture et perspectives de la préfabrication béton dans le marché du BTP	Page 8
Décarbonation des ouvrages de construction avec les solutions préfabriquées en béton	Page 13
Évolution de la norme EN 206/CN 2025 pour réduire l'empreinte environnementale des ouvrages de BTP	Page 17
Manifeste RSE de la préfabrication béton et démarches RSE exemplaires des industriels	Page 19

Feuille de route 2025-2028 de la FIB

Jacques Plattard a été élu président de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) pour une mandature de trois ans lors de l'Assemblée Générale 2025 qui s'est tenue le 20 juin à Strasbourg. Il succède à Bertrand Bedel, président depuis 2019.

Jacques Plattard, 66 ans, est la 5^e génération de dirigeants de l'entreprise familiale Plattard née en 1885 et actuellement gérée par la 6^e génération. Il y a commencé sa carrière en 1979 en qualité de responsable de production puis a occupé le poste de président de 1993 à 2022. Il est depuis 2022 président du Conseil de surveillance du groupe Plattard.

Benoît Hennaut, 64 ans, a été élu vice-président de la FIB pour former un binôme de profils et d'expertises complémentaires et une convergence de points de vue et d'ambitions au service du collectif.

Benoît Hennaut est le président du directoire du groupe Herige et le président de la commission Économie de la FIB.

Les principales orientations 2025-2028

Si sa feuille de route pour les trois ans à venir s'inscrit dans la continuité des travaux initiés par son prédécesseur, le binôme formé par Jacques Plattard et Benoît Hennaut aura à cœur d'ancrer le nouveau positionnement de la FIB pour que la préfabrication béton soit davantage utilisée dans la construction des bâtiments et des infrastructures et se démarque des autres solutions en béton.

- **Accompagner les entreprises dans la poursuite de leur engagement dans la transition écologique et sociétale et le renforcement de leurs démarches RSE.**
- **S'inscrire dans la continuité des actions menées en faveur de la décarbonation, de la gestion des déchets (REP)**

La Fédération aura pour mission d'épauler ses adhérents, avec le concours du CERIB, dans leur volonté de réduire l'empreinte carbone de leurs solutions préfabriquées, de favoriser la mixité des matériaux et systèmes constructifs, d'intensifier les actions menées en faveur de la formation, de l'inclusion, de l'emploi local, de l'économie circulaire et écologie industrielle (recyclage, réemploi et valorisation, boucles courtes, éco-conception...).

- **Continuer à jouer la carte de la proximité, de l'écoute des adhérents et lancer une enquête auprès d'eux**

La FIB souhaite mieux connaître les appréciations de ses adhérents sur les services rendus et l'évaluation des actions menés par leur Fédération et recueillir leurs besoins et suggestions pour la conduite des priorités à venir au travers de l'enquête qui sera lancée prochainement.

- **Partager les actions de la Fédération avec ses principaux partenaires du BTP et être le plus actif possible au bénéfice de la chaîne de valeur de la construction**

La FIB souhaite renforcer ses liens notamment avec l'AIMCC, la FFB, la CAPEB, EGF.BTP, la FNTP, la FDMC, le SYNTEC, l'UNTEC...

Elle souhaite poursuivre ses actions avec l'ensemble des acteurs de la Filière Béton.

- **Être (davantage) visible au travers de la campagne Préfabrication Béton - Le bon calcul**

La campagne Préfabrication Béton - Le bon calcul, initiée en 2024, est reconduite en 2025 pour continuer à faire valoir les différents atouts des solutions préfabriquées en béton.

- **Améliorer la représentativité de la FIB, développer les adhésions**

Si les entreprises adhérentes représentent déjà à ce jour plus de 80 % du chiffre d'affaires, la Fédération ambitionne que de nouvelles entreprises rejoignent le collectif pour renforcer sa puissance.

- **Être plus présent dans les territoires**

La Fédération va intensifier ses actions d'information auprès des pouvoirs publics et des collectivités, poursuivre ses rencontres avec les acteurs publics et privés menées dans les régions avec le concours du CERIB.

- **Poursuivre les démarches menées en faveur de la prévention sécurité et la santé au travail**

La FIB souhaite aussi faire valoir combien la préfabrication béton permet d'améliorer les conditions de travail, santé, confort et sécurité des collaborateurs et de réduire les risques. Les démarches menées sur ce thème seront aussi intensifiées.

- **Rapprocher les entreprises du monde éducatif**

La FIB continuera à mener des actions d'information, sensibilisation et découverte auprès des jeunes, en participant à des salons d'orientation, avec le concours d'OPCO2I, en organisant des visites de sites de production, en créant des outils pédagogiques sur les thématiques des mutations environnementales, économiques et numériques pour les enseignants.

- **Se nourrir de l'expérience des voisins européens**

La Fédération, déjà très impliquée dans les travaux du BIBM, l'instance européenne de la préfabrication béton (au board, dans les commissions techniques...), souhaite rencontrer plus régulièrement ses confrères européens pour partager les préoccupations françaises et mieux comprendre les développements et les freins de la préfabrication béton dans les autres pays européens.

Chiffres clés de l'Industrie de la préfabrication béton

L'Industrie de la préfabrication béton représente en France

- **431** entreprises
- **696** sites de production
- **3,3** milliards d'€ de CA départ usine, hors taxes et hors transport, dont :
63,3 % à destination du bâtiment et **36,7 %** destination des travaux publics et du génie civil
- **22** millions de tonnes de produits en béton en volume
- **19 000** emplois directs
- **100 %** réseau local
- **1^{er}** employeur des industries de la branche carrières et matériaux de construction
- **Les entreprises de la préfabrication béton fournissent les marchés du bâtiment, de l'aménagement, des travaux publics et du génie civil.**

Marché du bâtiment

CA du bâtiment : **215 milliards d'€ de travaux** (source FFB - 2023)

CA exprimés en valeur des produits préfabriqués en béton destinés au bâtiment : **2,2 milliards d'€ courants** (source FIB - 2023)

Marché des travaux publics

CA exprimés en valeur des travaux publics : **49,4 milliards d'euros courants, progression de 2,8 % en valeur par rapport à 2022** (source FNTP - 2023)

CA exprimés en valeur des produits préfabriqués en béton destinés des travaux publics et du génie civil : **1,1 milliard d'euros courants** (source FIB - 2023)

Sites de production et emplois en régions

Nord : 91 sites de production | **2 241** emplois

Grand-Est : 87 sites de production | **2 380** emplois

Centre-Est : 121 sites de production | **3 103** emplois

Sud-Est : 63 sites de production | **1 185** emplois

Ouest : 100 sites de production | **3 009** emplois

Sud-Ouest : 169 sites de production | **3 373** emplois

Centre Île-de-France : 75 sites de production | **2 250** emplois

La préfabrication béton en Europe

La Fédération européenne de la préfabrication béton (BIBM) a élaboré un **Manifeste intitulé « Construire un avenir durable avec la Préfabrication Béton »**. Ce manifeste s'articule autour de trois priorités :

- Fournir des logements, bâtiments et infrastructures au service de la société ;
- Atteindre les objectifs du Green Deal grâce à une stratégie industrielle forte ;
- Créer le cadre pour construire l'avenir.

Composée essentiellement de PME, **l'Industrie de la Préfabrication Béton en Europe réalise plus de 35 milliards d'euros de chiffre d'affaires, compte plus de 170 000 salariés répartis dans plus de 8 000 sites de production.**

Elle est engagée à apporter des réponses aux enjeux de la transition écologique en construisant des ouvrages et des aménagements durables et résilients, avec une empreinte carbone réduite.

Le secteur de la préfabrication béton s'inscrit dans les axes de la stratégie industrielle européenne visant à « renforcer la compétitivité de l'industrie et à promouvoir une économie plus durable, plus résiliente et plus numérisée qui crée des emplois ».

Le Manifeste rédigé par le BIBM constitue un engagement pour faire progresser les pratiques de construction, contribuer à la croissance économique et à l'innovation au regard des axes de souveraineté et de compétitivité repris dans la feuille de route « Stratégie industrielle » présentée par la Commission européenne.

Part d'utilisation du ciment à destination des produits préfabriqués en béton *(source BIBM)*

Danemark : 44 % | Irlande : 43 % | Royaume Uni : 42 % | Pays Bas : 39 %
Finlande : 36 % | Suède : 32 % | Estonie : 30 % | République Tchèque : 30 %
Allemagne : 29 % | Lettonie : 27 % | Belgique : 25 % | Norvège : 24 % | Lituanie : 20 %
Pologne : 17 % | Portugal : 7 % | Autriche : 15 % | **France : 14 %** | Luxembourg : 12 %
Roumanie : 12 % | Slovaquie : 12 % | Italie : 12 % | Espagne : 9 % | Grèce : 7 %
Suisse : 5 % | Turquie : 5 %

Consommation estimée de ciment en France métropolitaine *(source France Ciment - 2023)* : **17 903 milliers de tonnes**

Consommation estimée de ciment en France métropolitaine à destination de l'ensemble des produits préfabriqués en béton : **2 680 milliers de tonnes, soit 14 % de la consommation globale.**

Conjoncture et perspectives de la préfabrication béton dans le marché du BTP

En 2024, l'activité économique en France s'est établie à +1,2 % selon la Banque de France, alors que le déficit public atteint 169,6 milliards d'euros, soit 5,8 % du PIB, après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. L'inflation a évolué de 2 %, favorisée par la baisse des prix de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires.

La situation du secteur du BTP

Le secteur du BTP connaît une conjoncture contrastée, entre la situation dramatique du logement qui dure et celle des Travaux Publics, qui connaîtra probablement un fléchissement de son activité en 2025 et plus fortement en 2026.

Le bâtiment résidentiel est confronté à une crise due à des difficultés structurelles. Pour autant, les conditions de crédit immobilier se sont régulièrement et progressivement améliorées, le PTZ a été repris dans la loi de finances 2025, dispositif si important pour les primo-accédants.

Les taux des crédits se sont établis en-deçà de 3,5 % fin 2024 et se stabilisent autour de 3,20 % en moyenne actuellement, hors coût des assurances et des sûretés. Malgré cette détente, l'apport personnel demandé croît encore, portant sa hausse sur cinq ans à environ 40 %, ce qui continue d'évincer du marché plutôt les jeunes et/ou les ménages modestes.

L'activité des travaux publics fléchira progressivement au cours de cette année au regard notamment de la perspective des élections locales qui devraient se dérouler dans le premier semestre 2026.

Pour le secteur du bâtiment : situation erratique

- **Bâtiments résidentiels** - à fin avril 2025, sur 12 mois glissants (*source : Statsinfo – base de données Sitadel*)

Les autorisations s'inscrivent toujours dans une tendance baissière : 341 800 logements ont été autorisés, soit une baisse de -4,9 % au regard des 12 mois précédents.

Les baisses atteignent -6,6 % et -4 % respectivement dans l'individuel et le collectif.

Les mises en chantier sont en légère progression : 291 000, soit +2,2 % au regard des 12 mois précédents.

A noter qu'en comparaison à la période avant la pandémie du COVID-19, les baisses de mises chantier sont de l'ordre de -25 % (période mars 2019-février 2020).

Les indicateurs Markemtron et de la promotion immobilière affichent respectivement une progression de +9,5 % sur 12 mois à fin avril 2025 (+33,1 % sur les trois derniers mois) et de -16,5 % (1 T 2025 / 4eme trimestre 2024). La FPI souligne aussi que sur un an, un quart des logements commercialisés ont été retirés de la vente.

Rappelons que ces évolutions sont comparées à des niveaux d'activités très bas.

- **Bâtiments non résidentiels** - à fin avril 2025, sur 12 mois glissants (*source : Statsinfo – base de données Sitadel*)

Le non résidentiel neuf en surfaces (m²) connaît une situation contrastée : +2,3 % de locaux autorisés pour atteindre 38,2 millions de m², et -8 % de locaux mis en chantier, soit 19,9 millions de m², par rapport aux 12 mois précédents. Pour rappel, en avril 2015, les mises en chantier s'élevait à 24,2 millions de m².

Citons les baisses les plus significatives dans les mises en chantiers sur les 12 derniers mois : les bureaux (-18,6 %), les bâtiments industriels et assimilés (-17,6 %).

- **L'entretien-rénovation** : volte-face, après avoir annoncé le gel de l'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov', les pouvoirs publics reviennent partiellement sur leur décision :
 - les dossiers de subvention pour travaux dit « mono-gestes » pourront toujours être déposés cet été, comme ceux des copropriétés,
 - un report pour les rénovations globales jusqu'au 15 septembre.

Les conséquences des difficultés issues de cette conjoncture pour les entreprises de notre secteur :

- Tensions sur les trésoreries ;
- Allongement des délais de paiement des clients ;
- Progression des défaillances d'entreprises (rappelons que le nombre de défaillances dans le secteur de la construction s'est envolé de près de 25 % en 2024).

Pour le secteur des travaux publics : l'activité résiste encore, mais ...

En avril 2025, l'activité des travaux publics maintient une activité positive et la croissance du secteur progresse de plus de 2 % sur les 4 premiers mois. Toutefois, des signes d'inquiétude existent au regard de la baisse de la dynamique des prises de commandes, de la fin du cycle électoral, du contexte marqué par des contraintes budgétaires de plus en plus fortes.

L'évolution des marchés en volume des granulats et du béton prêt de l'emploi, sur 12 mois, est en retrait respectivement de - 1 % (à fin mars) et -8 % (à fin mars) par rapport à l'année précédente (*source : UNICEM*)

La situation de l'Industrie du Béton

A fin avril 2025¹, en données cumulées sur les 4 premiers mois de l'année, issues de l'enquête mensuelle FIB / Xerfi Specific, l'évolution des produits en béton est contrastée, comparée à la même période de l'année 2024, à savoir :

- pour les produits en béton destinés au bâtiment : -9,4 %
- pour ceux destinés aux travaux publics : +8,2 %

Pour les produits en béton à destination du bâtiment, les données soulignent des évolutions négatives pour plusieurs familles de produits, sur 4 mois cumulés à fin avril 2024, comparées à la même période en 2024 : -14,3 % pour les entrevous, -13,5 % pour l'ensemble poutrelles, -9,4 % pour les blocs béton. Deux familles de produit connaissent des progressions : les dalles de planchers béton, +1,9 %, et +2,2 % pour les prédalles.

À noter :

- L'évolution en volume des produits en béton à destination du bâtiment connaissent des baisses d'activité sur une période supérieure à 24 mois ;
- La baisse en volume est supérieure à -30 % en comparaison à fin avril 2019 sur 12 mois,



Pour les produits en béton à destination des travaux publics, l'évolution des produits est orientée à la hausse, sur les 4 premiers de l'année 2025 : les bordures +17,1 % et les pavés +9,9 %. En revanche, les regards et les dalles de voirie connaissent respectivement des baisses en volume de l'ordre de -3,6 %, et -5,2 %.

A noter :

- L'activité est portée principalement par les produits d'aménagement en raison de la période pré-électorale des collectivités locales ;
- La baisse en volume est de -11,9 % en comparaison à fin avril 2019 sur 12 mois.

¹ Etude statistique mensuelle FIB / XERFI Specific



POUR RAPPEL

L'activité en volume l'industrie de la préfabrication en béton, tous produits en béton confondus - s'est contractée en 2024 de l'ordre de -14 % ; la baisse de l'activité en valeur s'inscrit dans autour de -12 %.

Projections 2025

En 2025, selon la Banque de France², sur l'ensemble de l'année, l'activité ralentirait mais la croissance resterait positive, avec une moyenne annuelle prévue à +0,7 %, après +1,2 % en 2024, avant d'augmenter en 2026 et 2027 avec des progressions respectives de 1,2 % et 1,3 %,

Après avoir atteint 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale continuerait de se replier sensiblement pour s'inscrire au-dessous de 2 %. En 2025, elle serait particulièrement basse à 1,3 % en raison du reflux des prix des services et de l'électricité. En 2026 et 2027, l'inflation totale resterait modérée à 1,6 % et 1,9 % respectivement.

Le contexte politique national – et donc budgétaire – est très incertain. Le Premier ministre a promis de présenter à la mi-juillet les grandes orientations du budget 2026 avec comme objectif de faire 40 milliards d'euros d'économie, sans augmenter les impôts. Un moment qui donnera le coup d'envoi d'une longue séquence qui devrait s'étirer jusqu'à l'hiver.

Les taux d'intérêt immobilier sont stabilisés dans ce premier semestre 2025. Les besoins tendanciels d'investissement dans les transitions numérique et énergétique sont toujours présents comme en témoigne par exemple la confirmation des projets de « gigafactories ».

Dans ce contexte incertain, le taux de chômage atteindrait un pic en moyenne annuelle à 7,8 % en 2025 et 2026, avant de refluer à 7,4 % en 2027.

Les volumes se rapportant à commande publique dans les travaux publics se tarissent actuellement impactant directement l'activité à venir.

² Source : [Banque de France – projections économiques intermédiaires – mars 2025](#)

Perspectives 2025 pour l'Industrie du Béton

▪ Pour le secteur du bâtiment : la reprise se fait attendre

Pour le logement, il convient de distinguer la maison individuelle et le collectif.

- La traduction en mises en chantier des évolutions positives des ventes de maisons est de l'ordre de 9 mois en moyenne. Par conséquent, les premiers signes pour notre industrie devraient être tangibles d'ici la fin d'année et plus marquée en 2026.
- La poursuite de la baisse des ventes de bâtiments résidentiels collectifs n'est guère encourageante et la reprise attendue est donc reportée 'sine die' à 2026 et peut-être même en 2027 pour les mises en chantier.

L'activité des mises en chantier des bâtiments non-résidentiels devraient rester orientée à la baisse.

Au regard de ces constats et des évolutions mensuelles erratiques des produits préfabriqués en béton, l'activité à la baisse devrait se confirmer autour de -4 %, - tous produits destinés au bâtiment confondus, France entière – comparée à des évolutions antérieures déjà négatives.

▪ Pour le secteur des travaux publics : l'inquiétude monte !

La fin du cycle pré-électoral dont les travaux engagés prendront fin d'ici septembre prochain et les baisses des ressources des collectivités locales impacteront l'activité des travaux publics.

Au regard de ces constats et des évolutions mensuelles actuelles des produits préfabriqués en béton à destination des travaux publics, l'activité devrait être orientée à la baisse, de manière modérée, autour de -2 % - tous produits destinés aux travaux publics confondus, France entière –.

En conclusion, l'activité de l'Industrie de la préfabrication béton devrait être de nouveau en baisse de l'ordre de -3 % - tous produits confondus, France entière –

Ces prévisions n'intègrent pas les conséquences éventuelles des conflits internationaux sur l'économie mondiale en général et sur l'économie française en particulier.

La décarbonation des ouvrages de construction avec les solutions préfabriquées en béton

Décarboner les chantiers de construction, avec les solutions préfabriquées en béton, c'est une diminution de l'impact carbone jusqu'à 75 %, une économie de matière jusqu'à 50 %, 100 % des produits recyclables en fin de vie, un gain de 40 % de mise en œuvre sur chantier, 100 % des systèmes constructifs fabriqués en France dans une logique de circuits courts par 700 sites de production répartis sur tout le territoire et 90 % des systèmes couverts par une FDES.

Les solutions préfabriquées en béton favorisent l'économie de matières en privilégiant la performance, le recours à des systèmes constructifs en bétons à plus faible impact carbone, l'utilisation de matériaux agro-sourcés (granulats végétaux, miscanthus, chanvre, lin...), de granulats de béton recyclés, de matières premières secondaires, dont des co-produits industriels (laitiers de haut-fourneau, cendres volantes...) ou des matériaux issus de réemplois (coquillages, pneus...).

Une diminution de l'impact carbone jusqu'à 75 % *

Les importants efforts de l'Industrie Cimentière pour diminuer sa consommation énergétique et le développement de nouveaux liants ternaires à moindre impact carbone offrent de nouvelles solutions techniques pour décarboner les solutions préfabriquées en béton, en utilisant des ciments ou des liants reconstitués en malaxeur à moindre quantité de clinker.

L'utilisation de davantage d'additions minérales en substitution du clinker permet de diminuer l'impact carbone du béton : additions calcaires (30 à 60 kg CO₂/t), additions siliceuses (120 kg CO₂/t), laitiers de haut-fourneaux (100 kg CO₂/t), Métakaolins (170 à 230 kg CO₂/t), cendres volantes (50 à 150 kg CO₂/t) et fumées de silice (350 kg CO₂/t).

En 2025, un tiers du programme d'études & recherches du CERIB est consacré à la transition écologique.

** FDES Blocs préfabriqués B40 collés vs Mur BPE*

Les solutions fabriquées en usine permettent aussi d'optimiser les sections et masses dont la diminution contribue directement à réduire l'impact carbone, tout comme l'optimisation des formules béton et la maîtrise industrielle des process de fabrication. Et le choix du type de liant est un levier clé pour la décarbonation étant donné leur contribution dans l'impact carbone des ouvrages en béton.

Leurs performances sur tous les plans et leur résistance à toute épreuve aux diverses agressions, sollicitations, aléas climatique, risques sismiques ou d'incendie permettent de prolonger la durée de vie et d'usage des ouvrages, de réduire ainsi leur empreinte carbone, et de créer de la valeur durablement.

Les avantages de la préfabrication correspondent également à une réduction des mouvements de véhicules et des achats locaux de matériaux.



À destination du bâtiment, les solutions préfabriquées en béton répondent aux exigences de la RE2020 : excellentes performances thermiques du bâti, meilleur confort des occupants en été, faible impact carbone. Le recours à l'emploi de liants à plus faible impact carbone permettra d'anticiper les seuils de plus en plus contraignants de la réglementation à échéance 2028 et 2031, notamment, et de diminuer toujours plus leur impact carbone.



Dans le domaine du génie civil, le calculateur d'empreinte carbone des produits préfabriqués en béton CIBLE-Génie civil permet aux industriels d'évaluer l'empreinte carbone de différents produits, notamment sur la base de la composition du béton, des consommations d'énergie consacrées à la fabrication et des données liées à l'acheminement des produits de l'usine au chantier. Fruit d'une étroite collaboration entre la FIB et le CERIB, les travaux autour de ce calculateur proposent des développements similaires pour d'autres solutions préfabriquées en béton (CIBLE-Voirie Aménagements urbains) et vont se poursuivre.



À destination des travaux publics, les solutions préfabriquées en béton pour l'assainissement et la voirie permettent de prévenir et s'adapter aux aléas climatiques, maîtriser les risques d'inondations et pollutions, lutter contre le phénomène des îlots de chaleur, et ainsi favoriser la résilience et la décarbonation des villes. Comme les solutions destinées au bâtiment, leur fabrication intègre des liants à impact carbone réduits, des granulats recyclés issus de la déconstruction qui participent à l'économie circulaire.

Jusqu'à 50 % de matière économisée pour une juste consommation des ressources

Le recyclage et l'intégration de matériaux issus de la déconstruction permettent d'augmenter le taux de réemploi, réduire la production de déchets en usine et sur chantier, minimiser les quantités de matière envoyées en décharge, raccourcir les circuits d'approvisionnement, et participent ainsi à la décarbonation des chantiers de construction.

100 % des produits préfabriqués peuvent intégrer des granulats de béton recyclés. Avec une précision de découpe au millimètre près, la préfabrication en usine diminue la quantité de déchets et permet de valoriser les éventuelles chutes de production. Et la fabrication hors site permet un allègement de 20 à 30 % du poids grâce à un dimensionnement au plus juste.

100 % des produits préfabriqués en béton recyclables en fin de vie

Les solutions préfabriquées, éco-conçues à partir de produits fabriqués à froid très peu consommateurs d'énergie, d'eau, peu émetteurs de CO₂, sont 100 % recyclables en fin de vie, permettant de diminuer encore la consommation de matières premières. Sans compter qu'ils ont recours à une ressource minérale naturelle disponible partout en France, limitant encore l'empreinte environnementale de production, en économisant l'énergie et le transport.

100 % des systèmes constructifs fabriqués en France dans une logique de circuits courts

Fabriqués par une main d'œuvre locale dans 700 sites de production répartis sur tout le territoire, les systèmes préfabriqués en béton bénéficient d'un réseau 100 % local, offrant une proximité des matières premières et de livraison sur les chantiers, et ainsi une économie de transport et d'énergie, qui participe aussi à la décarbonation de la construction, de l'approvisionnement en matières premières à la production.

Un gain de 40 % de mise en œuvre sur chantier

Grâce à une production et une planification maîtrisées sur toute la chaîne de valeur, la réduction de la durée de chantier, mais aussi l'utilisation de moins de matériels, matériaux et déchets à stocker sur place, contribuent à relever le défi de la décarbonation.

Les délais peuvent être diminués de 40 %, par exemple pour les blocs rectifiés ou pour les murs de soutènement. La mise en œuvre sur chantier d'un ouvrage préfabriqué livré peut être divisée par quatre par rapport à un ouvrage coulé sur place. Il est notamment possible de poser jusqu'à 250 m² par jour d'écrans anti-bruit. Et la rigueur de la fabrication en usine, dans un environnement sans aléas et contrôlé de bout en bout, assure un dimensionnement des structures jusqu'au millimètre près.

90 % des systèmes préfabriqués à destination du bâtiment couverts par une FDES

Pour atteindre les objectifs de sobriété des ouvrages, les performances environnementales et énergétiques des solutions préfabriquées en béton sont confirmées par les analyses de cycle de vie (ACV), les FDES collectives et vérifiées, disponibles dans la base réglementaire INIES, qui couvrent les principaux produits et sont complétées par le configurateur réglementaire Environnement IB établi par l'Industrie du Béton.

90 % des produits à destination du bâtiment disposent d'une FDES collective ainsi que la majorité des produits de voirie et d'assainissement destinés aux TP, permettant aux maîtres d'ouvrage et d'œuvre de prendre en compte la contribution réelle et vérifiée par tierce partie des systèmes préfabriqués en béton dans l'impact carbone construction de leurs bâtiments et de leurs ouvrages.

La préfabrication béton à faible impact carbone représente une voie d'avenir pour une construction plus durable et plus résiliente. En réduisant l'empreinte carbone, en améliorant l'efficacité des processus de construction et en facilitant la mise en œuvre sur chantier, elle répond aux défis environnementaux, énergétiques et sociétaux, tout en offrant des solutions innovantes et adaptées aux besoins du marché.

L'évolution de la norme EN 206/CN 2025 pour réduire l'empreinte environnementale des ouvrages de BTP

L'unité fonctionnelle, échelle clé pour calculer l'impact carbone des solutions constructives

Dans le cadre de l'évolution de la norme NF EN 206/CN pour réduire l'empreinte environnementale des ouvrages de BTP, il faut rappeler que, si la prescription des bétons à plus faible impact carbone est rendue possible par l'évolution du corpus normatif associée à sa révision 2025, la seule échelle qui permet de valoriser pleinement la réduction carbone à travers tous ses leviers d'action est l'unité fonctionnelle.

L'impact carbone des solutions préfabriquées est en effet calculé pour une unité fonctionnelle donnée sur leur cycle de vie complet. Par exemple, ramené à la tonne, l'impact carbone d'un bloc béton B40 monté à joint mince est de 10,34 kg équivalent CO₂/m² paroi en unité fonctionnelle et de 57,1 kg équivalent CO₂/tonne.

En cohérence avec les avancées offertes par la révision de la norme NF EN 206/CN, l'évaluation de l'impact carbone à l'échelle de l'unité fonctionnelle permet de valoriser les économies de matière, notamment celles induites par la préfabrication béton, pour réduire toujours plus l'impact des ouvrages de construction.

Dans un monde où la construction durable est devenue essentielle, l'unité fonctionnelle permet d'évaluer l'empreinte carbone des ouvrages sur l'ensemble de leur cycle de vie en prenant en compte les matériaux utilisés, leurs quantités, leur durée de vie et leurs usages.

Une approche trouvant une résonance particulière avec la préfabrication béton, qui optimise depuis longtemps l'usage des ressources : moins de pertes, des process industriels bien maîtrisés, des économies de matière significatives. Une approche qui contribue efficacement à la réduction de l'impact carbone des constructions, sans jamais de compromis sur la performance.

C'est justement dans cette logique d'efficacité que l'unité fonctionnelle et la préfabrication béton se rejoignent. Toutes deux visant à permettre aux acteurs du BTP de faire les meilleurs choix constructifs, de maximiser les bénéfices environnementaux, et de concilier performance et durabilité.

La révision 2025 de la norme NF EN 206/CN et l'arrivée de nouveaux textes normatifs qui l'accompagne marquent une avancée majeure pour la filière béton.

La prise en compte d'une stratégie « impact carbone réduit » dans le référentiel normatif français des bétons conduit à la publication attendue au premier semestre 2025 d'une révision du complément national à la NF EN 206, mais aussi à la parution de nouveaux fascicules de documentation.

Le complément national de la norme béton (NF EN 206/CN) s'ouvre à de nouvelles solutions techniques pour formuler des bétons d'empreinte carbone réduite. La révision introduit également la notion de classe carbone du béton avec une nouvelle classification associée à la réduction du potentiel de réchauffement global total. Le principe donné dans le fascicule FD P 18-483-2 repose sur le calcul de la réduction carbone du béton par rapport à un béton de base.

Des valeurs de base ont été établies pour les différentes classes d'exposition et classes de résistance du béton. Si les classes « carbone » sont définies à l'échelle du matériau, la réponse à une prescription de classe carbone intègre l'échelle de l'unité fonctionnelle et ainsi la possibilité de valoriser un gain carbone associé à une économie de matière.

Le CERIB, moteur de la transition

En contribuant aux travaux du groupe "Solutions bas carbone" de la commission P18B, le CERIB joue un rôle clé dans l'évolution de la norme NF EN 206/CN. L'objectif est d'identifier les leviers permettant une adoption plus large des bétons bas carbone tout en maintenant la performance des ouvrages. C'est un engagement fort pour accompagner la filière dans sa transition écologique et pour fournir aux professionnels du secteur les outils nécessaires pour intégrer des solutions durables.

L'économie de matière comme levier de réduction carbone

L'économie de matière est un levier essentiel de la réduction carbone. Et la préfabrication béton en est la démonstration la plus tangible. Elle permet de produire juste, de limiter les pertes et d'optimiser chaque ressource, tout en maintenant la performance.

Analysée à l'échelle de l'unité fonctionnelle, cette logique devient lisible, mesurable, comparable. Ce cadre d'analyse permet de valoriser l'avantage carbone structurel de la préfabrication, en tenant compte de sa performance sur l'ensemble du cycle de vie de l'ouvrage. Un référentiel qui donne à voir l'évidence et qui permet aux professionnels du BTP de faire le bon calcul.

Manifeste RSE de la préfabrication béton et démarches exemplaires des industriels

Le manifeste RSE de la préfabrication béton

Face aux enjeux environnementaux, la préfabrication du béton est une méthode constructive offrant de nombreuses solutions adaptées et efficaces. Pour le faire valoir, la commission RSE créée en 2024 et présidée par Marie Dedieu, a rédigé un Manifeste de la préfabrication béton visant à mettre en lumière ces avantages et les engagements de progrès environnementaux, sociaux et sociétaux de la filière.

Son objectif est aussi d'embarquer en nombre ses adhérents pour œuvrer en faveur de la transition écologique, sociale et sociétale et faire valoir ses démarches responsables.

Trois ambitions inscrites dans le Manifeste RSE à horizon 2030

L'ambition RSE de la FIB, avec l'appui du CERIB, est triple et peut se résumer par son fort engagement, avec ses adhérents, dans la transition écologique et sociétale :

1. Embarquer 75 % des PME, de moins de 50 salariés, adhérentes de la FIB dans une démarche RSE à l'horizon 2030 ;
2. Intégration de produits recyclés dans les bétons de 10 % à l'horizon 2030 ;
3. Décarbonation : les solutions préfabriquées en béton sont d'ores et déjà décarbonées : réduction variant de 15 % à 70 % selon les produits au regard de solutions traditionnelles. En parallèle, les solutions préfabriquées associent également une économie de matières de 15 % à 40 %. Les industriels poursuivent leurs efforts pour réduire l'impact carbone de leurs produits et de leurs process.

L'environnement : ce que nous faisons déjà

Consommation de ressources et production de déchets limités

La préfabrication en usine permet un contrôle précis des matériaux utilisés, ce qui permet de :

- Réduire les quantités de matériaux utilisés grâce à des approches d'éco-conception des produits ;
- Optimiser les consommations d'eau nécessaires à notre industrie ;
- Réduire considérablement les déchets par rapport aux méthodes de construction traditionnelles. Les excès de béton sont recyclés et réutilisés, minimisant ainsi l'impact sur les décharges.

Consommation d'énergie optimisée

Les usines de préfabrication sont peu énergivores et utilisent souvent des technologies avancées pour optimiser la consommation d'énergie. La fabrication en série permet de réduire les besoins énergétiques par unité de production.

Émissions de CO₂ maîtrisées

La préfabrication en usine permet de développer des solutions moins carbonées par l'optimisation du ratio quantité de matériau/performance et grâce aux nombreux développements de solutions innovantes : matériaux à impact carbone réduit et systèmes constructifs qui favorisent la frugalité.

En centralisant la production d'éléments en béton dans des usines spécialisées, la préfabrication réduit le nombre de transports nécessaires pour acheminer les produits vers les chantiers. Cela se traduit par une diminution des émissions de CO₂ liées au transport.

Adaptation aux changements climatiques

Les produits en béton jouent un rôle important dans l'adaptation aux changements climatiques. Utilisés pour les caniveaux ou des ouvrages de gestion des eaux, ils permettent de mieux contrôler les flux hydriques. Conçus pour accueillir la végétation au sol ou sur les murs, ils contribuent à lutter contre les îlots de chaleur. Toujours plus innovants pour réguler les températures intérieures ou résister aux incendies, ils apportent aux bâtiments la résilience nécessaire face aux événements climatiques.

L'environnement : nos engagements à venir

Préserver les ressources naturelles et limiter la production de déchets dans une logique d'économie circulaire

- Développer des produits frugaux en matière première et garantir leur revalorisation en fin de vie,
- Privilégier l'usage des matières recyclées dans la fabrication des produits,
- Réduire les consommations d'eau et favoriser son recyclage,
- Réduire les déchets de production et organiser leur tri à des fins de recyclage.

S'adapter aux changements climatiques

- Proposer toujours davantage de produits en lien avec les enjeux climatiques : diminuer les îlots de chaleur, favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement et lutter contre les inondations
- Faire travailler les collaborateurs dans des conditions acceptables malgré les aléas climatiques

Réduire nos consommations énergétiques

- Favoriser le recours à des systèmes de suivi des consommations
- Privilégier une organisation optimisée de la production
- Privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

- Privilégier le recours à des matériaux à impact carbone réduit dans la production
- Organiser les transports de nos matériaux pour optimiser les taux de chargement et réduire les kilomètres parcourus
- Remplacer les équipements thermiques par des alternatives électriques et privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables

Préserver et restaurer la biodiversité

- Favoriser la biodiversité sur les sites de production
- Concevoir des produits ou des solutions techniques favorables à la biodiversité
- Sensibiliser les collaborateurs et s'appuyer sur des partenariats avec des ONG, des chercheurs...

La Responsabilité Sociale et Sociétale : ce que nous faisons déjà

Conditions de travail sécurisées et améliorées

La préfabrication en usine offre un environnement de travail contrôlé et sécurisé pour les ouvriers, contrairement aux chantiers de construction in situ où les conditions peuvent être difficiles et les risques accrus en termes de sécurité. Les usines sont équipées de dispositifs de sécurité avancés et les ouvriers bénéficient de meilleures conditions climatiques, sanitaires et ergonomiques.

Qualité et durabilité des constructions des ouvrages

Les éléments en béton préfabriqué sont produits avec un contrôle de qualité rigoureux, garantissant une durabilité et une résistance accrues des ouvrages. Cela se traduit par une augmentation de la durée de vie des infrastructures et une réduction des besoins en maintenance et en rénovations futures, ce qui est bénéfique pour la société dans son ensemble.

Formation et emploi local

Le développement de la préfabrication béton stimule l'économie locale en créant des emplois variés dans les usines et bureaux de nos 400 sites de production. De plus, elle offre des opportunités de formation et de qualification pour les travailleurs, contribuant ainsi à leur développement professionnel et leur employabilité.

Attirer tous les talents

Les métiers de la préfabrication sont ouverts à tous sans distinction de genre, d'ethnie, de croyance, etc. L'une des particularités de notre industrie est la diversité de nos métiers. Celle-ci la rend accessible à tous les profils (âge, diplôme, expériences, etc.). Construire des bâtiments utiles (logements, hôpitaux, écoles, etc.), participer à l'aménagement durable des territoires et des villes : la finalité de notre industrie est porteuse de sens pour l'ensemble de ces talents.

Accessibilité et logement abordable

Grâce à la préfabrication, il est possible de construire des ouvrages de manière plus rapide et plus économique. Cette efficacité se traduit par une réduction des coûts de construction, rendant ainsi les logements plus accessibles et abordables pour un plus grand nombre de personnes. Cela contribue à répondre aux besoins croissants en matière de logement, notamment dans les zones urbaines densément peuplées.

Réduction des nuisances sur les chantiers

La préfabrication permet de limiter les nuisances sonores et environnementales sur les chantiers de construction. En déplaçant une grande partie des activités de fabrication en usine, le temps de présence des ouvriers sur le site est réduit, diminuant le bruit, la poussière et les interruptions pour les riverains. Cette approche améliore la qualité de vie des communautés locales et favorise une cohabitation harmonieuse entre les chantiers et les zones résidentielles

La Responsabilité Sociale et Sociétale : nos engagements à venir

Prévenir les risques professionnels et réduire la pénibilité

- Poursuivre les efforts de la profession pour assurer la sécurité et la santé des collaborateurs : mental et physique
- Continuer à améliorer les conditions de travail
- Innover pour réduire les risques liés à la mise en œuvre en phase chantier
- Offrir l'opportunité de formation qualifiante
- Permettre des évolutions et de la mobilité professionnelle

Renforcer notre ancrage local

- Proposer des emplois locaux
- Soutenir l'économie locale et contribuer au dynamisme économique des territoires
- Distribuer nos offres partout sur le territoire français.
- Mesurer notre impact positif sur la vie locale

Favoriser la diversité

- S'engager à mettre en place des actions en faveur de l'attractivité des talents féminins
- S'engager à lutter contre toutes les formes de discrimination et à garantir l'égalité des chances
- Promouvoir l'insertion professionnelle

Combiner innovation technique et logement abordable

- Développer des produits résistants dans le temps ne nécessitant pas d'entretien ni de maintenance
- Offrir des solutions économiques accessibles au plus grand nombre
- Proposer des solutions simples et rapides à mettre en œuvre

Démarches exemplaires des industriels

La commission RSE de la FIB a identifié auprès des adhérents de la Fédération 150 bonnes pratiques de RSE. Parmi elles, deux exemples initiés par des PME démontrent que ce type de démarche peut être menée par des petites et moyennes entreprises.

Blard améliore le bien-être de ses équipes grâce à un comité participatif

Blard, PME d'une cinquantaine de collaborateurs, située dans l'Eure et spécialiste du regard en béton et des solutions de pré-collecte des déchets, a commencé à déployer à l'issue du Covid un grand plan d'actions pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT) de ses équipes. Un comité Qualité de Vie au Travail d'une dizaine de volontaires travaillant à la production ou des dans les bureaux s'est formé, mais sans responsables de services, pour créer un espace d'échange et faire remonter les besoins de chacun.

Les collaborateurs ont été invités à répondre à un grand questionnaire abordant tous les sujets de QVCT : management, sens au travail, infrastructure, épanouissement, qui a reçu plus de 70 % de réponses.

Les résultats ont permis au comité, d'une part d'établir un plan d'actions et un mode de fonctionnement annuel avec un budget de 20 000€, et d'autre part de réaliser des actions très concrètes : installation de bureaux ergonomiques, réfection des salles de pause, mise à disposition de café gratuit, proposition de séances de massage et yoga, d'ateliers sur le développement durable ou sur la façon de réparer son vélo, organisation d'événements fédérateurs comme des barbecues d'équipe.

Deux boîtes QVCT, mises à la disposition des équipes pour déposer questions, remarques ou suggestions des collaborateurs, ont permis de créer un dialogue et aussi de faire remonter des soucis de management non détectés.

Au lancement en 2021, 80 % des sujets traités lors des réunions du comité étaient issus des mots déposés dans les boîtes. Mais avec le temps la tendance s'est complètement inversée. En 2024, 80 % des sujets étaient remontés à l'oral par les équipes auprès des volontaires du comité.



Des évolutions significatives sur l'épanouissement au travail ou encore le sentiment de liberté se lisent dans les résultats d'enquête interne. 81 % des collaborateurs constatent une amélioration de leur Qualité de vie au Travail depuis le lancement de la démarche et 85 % reconnaissent que leurs besoins sont mieux entendus.

Blard a été récompensée à deux reprises pour sa démarche QVCT. D'abord en 2023, avec le Prix du Leader bienveillant au salon Preventica. Une grande fierté pour cette PME au milieu des autres lauréats qui étaient tous de grandes entreprises. Puis en 2024, Blard a reçu le trophée de la Qualité de Vie au Travail lors de The Big Green. Depuis l'image même de l'entreprise a changé, notamment lors des entretiens d'embauche. Les candidats soulignent tous la politique RSE en faveur de la QVCT de Blard, devenue un atout pour attirer de nouveaux talents.

Sieba préserve la ressource en eau et réduit l'empreinte hydrique de sa production de béton

Créée au début des années 60, Sieba est une entreprise familiale située en Haute-Garonne dont le métier historique est la fabrication de poteaux en béton pour lignes aériennes. Elle s'est diversifiée à partir de 2010 dans la production de massifs de candélabres et réunit aujourd'hui 32 salariés.

Les objectifs de sa démarche étaient de réduire ses prélèvements dans la nappe phréatique et d'augmenter ses capacités de stockage d'eau pluviale. Dans une logique d'amélioration continue et de gestion durable de ses ressources, l'entreprise a réalisé une démarche concrète pour optimiser sa consommation d'eau sur son site de production.



Dans un premier temps, ses installations ont été adaptées pour recycler ses eaux de process et de lavage. L'eau collectée dans ses bassins de décantation est désormais réinjectée dans son process de fabrication du béton, réduisant significativement sa consommation d'eau.

En complément, une seconde phase a permis l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie. Ce dispositif de stockage de 120 m³ permet d'alimenter ses besoins en eau de production grâce aux précipitations, tout en contribuant à une meilleure gestion des eaux pluviales sur son site.

Résultats obtenus

- **Étape 1 : 100 % d'eau réutilisée en production**
- **Étape 2 : 27 % de l'eau consommée provient de la récupération et du réemploi.**